

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-20x-00322 Référence de la demande : n°2021-00322-051-001

Dénomination du projet : *Zootoca vivipara*

Lieu des opérations : -Région(s) : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine,

Bénéficiaire : CNRS de Paris, ISYEB, CEREEP Ecotron Ile-de-France et CEBC.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Contexte du projet :** Analyse du fonctionnement des populations naturelles de lézard vivipare face aux changements climatiques dans les 3 régions (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) et les 6 départements suivants : Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Hérault, Lozère. La demande porte sur la poursuite des travaux de recherche anciens et l'élaboration de nouveaux travaux portant sur différentes populations de lézard vivipare *Zootoca vivipara* suivies au long terme. La demande concerne trois niveaux d'intervention nécessitant :

- Captures /relâchés
- Captivité
- Mesure en laboratoire.

L'objectif global de ce projet est d'évaluer et d'anticiper la réponse des populations naturelles du lézard vivipare *Zootoca vivipara* aux changements climatiques à travers différents prismes d'études combinant la biologie des populations, l'écologie et la génétique évolutive.

Le périmètre géographique de cette étude paraît cohérent. Les populations de lézard qui feront l'objet d'étude sont toutes connues des équipes de recherches. L'étude propose une analyse des réponses des populations de lézard vivipares dans une riche palette d'habitats ainsi que la combinaison de nombreux facteurs pouvant réguler leurs dynamiques écologiques (altitude, anthropisation et climat local). Le suivi implique en plus de la caractérisation des animaux dans les populations, que certains soient déplacés temporairement chaque année en captivité pour assurer un suivi en élevage des naissances ainsi que pour des études comportementales ou éco-physiologiques permettant d'apprécier les réponses biologiques des lézards à des modifications de leur environnement. Une dernière extension du programme a finalement été effectuée en 2018 incluant des nouvelles populations situées sur les marges ouest du Massif Central dans le Limousin. Cette extension concerne le suivi de certaines populations et la possibilité de déplacer temporairement des animaux en captivité au laboratoire pour la caractérisation de leur sensibilité aux conditions thermiques et hydriques. La présente demande couvre les autorisations de capture sur le terrain, de transport et de captivité temporaire, étant entendu que les protocoles d'expérimentation animale feront l'objet de procédures de demandes d'autorisation adaptées chaque année. De plus, il est évident que tous les animaux seront systématiquement retournés sur le terrain à leur site de capture de manière à ne pas affecter les effectifs des populations naturelles. Les captures, manipulations et expérimentation seront effectuées par du personnel compétent et formé pour minimiser le stress pour les animaux.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Conclusion**

Le CNPN souligne la qualité de ce dossier et **prononce un avis favorable** avec quelques recommandations :

- Étudier de nouvelles alternatives à l'amputation des phalanges en phase de capture/marquage.
- Apporter des informations détaillées concernant les conditions de transports des animaux (temps de trajet, temps total entre la capture et l'arrivée au labo, durée des sessions de capture, présence de véhicule climatisé).
- Préciser des éléments concernant les conditions des animaux en captivité exemple type de lumière, densité des animaux.
- Limiter le temps de capture à 30 jours maximum.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : **Michel Métais**

AVIS : Favorable [ ]

Favorable sous conditions [X]

Défavorable [ ]

Fait le : 26/05/2021

Signature :

